



## FEUILLET D'INFORMATION

## L'enjeu

- Le projet de loi C-35, Loi relative à l'apprentissage et la garde de jeunes enfants au Canada, a été amendé par le Sénat en décembre. L'amendement modifie l'article 8 de la manière suivante: Le gouvernement du Canada s'engage à maintenir le financement à long terme des programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, notamment ceux destinés aux peuples autochtones et aux communautés de langues officielles en situation minoritaire.
- Puisque le projet de loi a été amendé, l'amendement venant du Sénat doit être adopté par la Chambre des communes. Le vote pourrait avoir lieu d'ici quelques semaines. Le gouvernement n'a donné aucune indication sur son intention d'appuyer ou non cet amendement.
- D'éminents juristes ont déclaré au Sénat que sans cet amendement, l'article 8 pourrait être lu comme **excluant intentionnellement** les communautés de langues officielles en situation minoritaire.
- La CNPF et la FCFA appellent les parents francophones, les citoyens et les citoyennes à écrire à leur député ou députée par le biais du site www.sauvonsnosgarderies.com.

## Pourquoi c'est important

- Le projet de loi C-35, une fois adopté, dictera comment seront négociées les prochaines ententes en petite enfance et les programmes de financement qui seront mis en place.
- À l'heure actuelle, les communautés francophones en situation minoritaire sont le plus souvent **oubliées par les gouvernements provinciaux et territoriaux** en matière de création de places en garderies en français.
- Les programmes gouvernementaux et les cycles d'ententes fédéralesprovinciales/territoriales en petite enfance ont un début et une fin. Une loi, c'est beaucoup plus permanent.





## La petite enfance en français en chiffres

- Selon le recensement de 2021, 141 635 enfants de 4 ans ou moins ont droit à l'éducation en français en milieu minoritaire au pays. Il existe des places autorisées en garderie en français pour seulement 20 % de ces enfants.
- En Alberta, sur les 1 500 nouvelles places en garderie annoncées en 2022, seulement 19 ont été décernées aux francophones. Cela représente 1,3 % des places pour les francophones alors que ceux-ci représentent plus de 2 % de la population totale de l'Alberta.
- **Au Nouveau-Brunswick**, le gouvernement a créé en 2022 1 900 nouvelles places en garderie, dont 300 seront en français. Cela représente à peine 16 % pour les francophones alors que ceux-ci constituent plus de 30 % de la population.
- Le gouvernement de la Saskatchewan a annoncé en novembre 2023 la création de 2 349 nouvelles places en garderie, dont 28 nouvelles places pour les francophones. Cela représente 1,2 % des nouvelles places alors que les enfants de 4 ans ou moins qui ont droit à l'éducation en français représentent 5,1 % des enfants de la province dans cette catégorie d'âge.
- La **Colombie-Britannique** ne prend aucun engagement financier envers la création de places en garderie en français.